

**Arrêté portant composition du jury au concours pour le recrutement d'infirmiers
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Session 2026

Le recteur de la région académique La Réunion,

recteur de l'académie La Réunion,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 modifié portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2026, est composé comme suit :

Président : Monsieur Philippe TAPPA, principal, Collège Albert Lougnon

Vice-présidente : Madame Déborah MAYER, principale, Collège Jean Le Toullec

Membres :

Madame Diane BOISSEAU, infirmière, Collège Roquefeuil

Madame Ana-Maria EBRO, infirmière, conseillère technique auprès du recteur, Rectorat

Madame Sylvia HOELLINGER, infirmière, adjointe à la conseillère technique auprès du recteur, Rectorat

Monsieur Charles MOYAC, infirmier, collège Capitaine Dimitile

Monsieur Alain RENOM, médecin, CMS de Sainte Suzanne

Monsieur Michel TAMBON, infirmier, Lycée Pierre Lagourgue

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2026

Pour le recteur de région académique,

recteur d'académie et par délégation,

La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL